



LA LETTRE DU MAIRE

Selloises, Sellois, chers Amis

J'apprécie beaucoup le fait qu'un certain nombre d'entre vous manifeste un intérêt pour ce qui se passe dans la commune du fait des activités du conseil municipal et des services. Cependant je constate que beaucoup trop souvent les informations qui circulent sont totalement erronées et sont très loin de refléter la réalité (d'où les rumeurs les plus folles et les procès d'intention non fondés). Cela conduit bien entendu à des commentaires souvent désagréables, voire insupportables. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de venir vers vous régulièrement, au moins une fois tous les deux mois pour vous faire un point rapide des principales activités des Services et du Conseil Municipal. Ce n'est pas un substitut aux Brèves Mensuelles que je vous propose mais un complément. En possédant les informations venant de la mairie vous pourrez mieux juger et ne pas être d'accord ou avoir des questions. Alors n'hésitez pas, ma porte est toujours ouverte et je serai très intéressé de partager car je ne prétends pas avoir la science infuse.

1. BOUCHERIE – CHARCUTERIE

Le Conseil Municipal aurait racheté le fonds de commerce s'il avait été à vendre et aurait ainsi eu un levier pour travailler à la réinstallation d'un nouveau Boucher/Charcutier. M. LEROY est parti avec le fonds de commerce (Clientèle et outillages). Aujourd'hui le propriétaire des murs veut vendre (180 000€) et le laboratoire et le magasin sont à reconstruire et réinstaller aux normes en vigueur (100 000€). Pour la commune, compte tenu de la difficulté à trouver un exploitant qui satisfasse le besoin, c'est une opération dont la prise de risques coûterait aux finances publiques environ 300 000€.

Nota sur les finances communales: Il n'est pas envisageable d'avoir recours à l'emprunt ou à un relèvement des impôts locaux dans les conditions actuelles. Le Conseil Municipal s'attache à gérer la dette et retrouver petit à petit des finances saines. L'exercice 2010 montre, dans son compte administratif, un solde positif dans le domaine du fonctionnement et un reste à réaliser à zéro sur 2011.

2. AMENAGEMENT DU JARDIN DU PRESBYTERE

Là aussi l'étude est en cours. Après avoir obtenu l'avis du Centre Architecture Urbanisme et Environnement de Loir et Cher, l'étude a également été confiée à M. Mathieu JULIEN l'architecte de la rénovation de l'Eglise. Le dossier sera aussi présenté à M. L'Architecte des Bâtiments de France à BLOIS début septembre 2011. Le chiffrage définitif de l'opération sera établi à l'issue de la rencontre avec l'A.B.F. Je rappelle :

- a) qu'aucune subvention ne peut être obtenue dès lors que les travaux sont commencés,
- b) que le but principal de cet aménagement est de créer une continuité entre le mail et le foirail.

Là aussi pas de lancement de travaux avant les décisions d'octroi des subventions.

3. RENOVATION DE L'EGLISE

Après un appel d'offres et un contrat d'Etudes, le cabinet d'architecture retenu vient de livrer son rapport. Le dossier constitué est très intéressant de par les considérations historiques qu'il contient. Le devis global estimé est de l'ordre de 680 000€ TTC. La collectivité récupèrera une partie de la TVA. Les lots de travaux comprennent la restauration extérieure et la restauration intérieure (Charpente, couverture, reprise et réfection des corniches, des enduits, mise aux normes de l'installation électrique et de l'éclairage, mise en place d'un chauffage plus économe, remise en état du clocher.....démolition des vieux bâtiments côté EST).

Ce dossier a permis de lancer une consultation de la Direction Régionale de L'Architecture et de la Culture (DRAC) pour déterminer les bases des subventions possibles. Rendez-vous a également été pris avec M. L'Architecte des Bâtiments de France à BLOIS début septembre 2011. Depuis début juin 2011, compte tenu des risques d'accident de plus en plus grands (chutes de morceaux à l'extérieur et à l'intérieur), l'édifice est fermé pour toute sorte d'activités recevant du public.

4. ENTRETIEN DE LA TRIBUNE DU STADE

Voilà bientôt dix huit mois, la présence d'un parasite était détectée dans les membrures de la tribune du Stade. **Le capricorne** y avait élu domicile. Les dégâts créés par ce parasite étaient importants et ont nécessité des travaux de réparation et de protection conséquents (environ 60 000€) qui doivent se terminer fin juillet 2011. Plusieurs agents des services techniques de la commune ont participé à ce chantier.

5. ENTRETIEN DES VOIRIES

Ces travaux nécessitent un gros budget (environ 1 200 000 €) et toutes les tâches à faire ne seront pas réalisées la même année. La réfection des passages piétons rue de l'Aulne et Place du mail a été entreprise. Dans quelques semaines c'est la zone pavée devant la chapelle qui va être reprise. Après reprise de la couche support qui permettra la circulation des véhicules, un joli enrobé de couleur viendra remplacer les pavés. Les pavés récupérables serviront à restaurer ultérieurement le passage devant l'Auberge du Cheval Blanc. L'aménagement de la D 724 sera repris d'ici la fin de l'année 2011. Les derniers comptages de vitesse n'ont pas montré de réduction significative.

Un chantier de réparation des trous et déformations les plus importants sera ouvert à l'automne sur l'ensemble des voiries communales.

6. ECLAIRAGE PUBLIC

Un diagnostic de l'éclairage public de la commune est en cours. Il s'avère que beaucoup de candélabres devront être modifiés parce que devenus non conformes, ne pouvant plus être réparés, ou encore trop consommateurs d'énergie pour peu d'efficacité. Des essais avec de nouveaux matériels seront réalisés d'ici la fin de l'année 2011.

7. Entretien GYMNASE, SALLE DES FETES, GROUPE SCOLAIRE

Ces équipements qui font la fierté du village ont une bonne vingtaine d'années et nécessitent maintenant des travaux d'entretien assez lourds si l'on veut conserver tout leur potentiel.

Toitures, vitrages, installations électriques, équipements de sécurité, équipements de régulation du chauffage ont fait l'objet de travaux qui en 2011 approchent un coût de 100 000€

8. LES ZONES A CONSTRUIRE

En application des règles du document d'Urbanisme PLU dont s'est dotée la commune en 2004 les aménagements de plusieurs zones à construire sont en cours de discussions avec les porteurs de projets. Il s'agit de la zone à l'extrémité de l'impasse des sables (relance) du lotissement SOFIAL (28 lots), de la zone rue des Murllets dite lotissement RAMEL (7 lots) et de la zone de la rue du Grand Clos entre la voie de chemin de fer et la Maison de Retraite (12 lots).

Des « lotissements » ont déjà été créés dans lesquels des lots restent à vendre, rue des Murllets lotissement PASTOUREL, impasse de la LANDE parcelles NEGOTIMMO.

9. ACCESSIBILITE CENTRE BOURG

Le rapport définitif de l'accessibilité en centre bourg a été publié (Excellent travail réalisé par les élus et les services avec l'appui de la DDT de Romorantin). Une première série de travaux a débuté en 2011. D'autres travaux seront budgétés pour 2012.

10. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIERES

Pour un certain nombre d'entre vous l'existence de la Communauté de Communes à laquelle nous appartenons ne se concrétise pas ou peu. Ceux qui ont à faire à des problèmes d'assainissement individuel, aux gens du voyage ou ceux qui utilisent les centres d'Accueils ou autres services à la personne offerts à la jeunesse ou aux parents savent mieux que d'autres, ce que représente la mise en commun de moyens. Dans sa volonté de réformer les collectivités territoriales pour réduire les coûts qui y sont associés, le gouvernement actuel a proposé par la voix des Préfets un projet de refonte des collectivités donc des Communautés de Communes qui conduit à en réduire fortement le nombre mais en obligeant toute commune à appartenir à une Communauté de Communes.

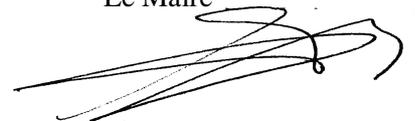
Tout cela a un impact sur les futures conditions de vie des habitants des territoires. Il y a lieu d'être vigilants et de n'accepter que ce qui conduira à des progrès tout en conservant les valeurs de vie dans nos communes et particulièrement dans toutes nos communes rurales de Sologne. Les projets gouvernementaux ne font que très peu de différence entre les territoires urbains et les territoires ruraux. Il faut veiller à ce que nos communes rurales ne deviennent pas uniquement des annexes de la grande ville.

En pensant aux générations à venir, je consacre beaucoup de temps à aider mes collègues du département de Loir et Cher à défendre les intérêts des communes rurales tout en proposant des pistes d'améliorations pour y rendre la vie meilleure.

Dans la lettre de septembre je développerai d'autres sujets.

Merci par avance de votre attention.

Le Maire



Pierre MAURICE